

A Toulouse, le 13 décembre 2022



## Arrêté

**MAISON  
DEPARTEMENTALE DES  
PERSONNES  
HANDICAPEES  
DE LA HAUTE GARONNE**

**Le Président du Groupement d'Intérêt Public – Maison départementale des personnes handicapées,**

**Vu** le code de l'action et des familles et notamment son article L.146-5 ;

**Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public portant création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne en date du 14 février 2006 ;

**Vu** l'organigramme de la Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne ;

**Vu** l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2022 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Quiterie DARBOIS-BELONCLE, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Haute-Garonne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les correspondances techniques et administratives courantes.

#### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Quiterie DARBOIS-BELONCLE, Directrice de la MDPH, les délégations qui lui sont consenties, sont transférées à Madame Sandrine BOTTEAU, Directrice adjointe aux affaires générales de la MDPH de la Haute-Garonne.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BOTTEAU, Directrice adjointe aux affaires générales de la MDPH, les délégations qui lui sont consenties, sont transférées à Monsieur SUDRIEZ Jérôme, Chef du service Gestion des droits de la MDPH de la Haute-Garonne.

**Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BOTTEAU, Directrice adjointe aux affaires générales de la MDPH, les délégations qui lui sont consenties, sont transférées à Monsieur DOLLE Maxime, Chef du service Accueil de la MDPH de la Haute-Garonne.

**Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BOTTEAU, Directrice adjointe aux affaires générales de la MDPH, les délégations qui lui sont consenties, sont transférées à Madame TAILHAN Virginie, Chef du service Evaluation Adultes/Séniors de la MDPH de la Haute-Garonne

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la MDPH.

**Sébastien VINCINI**  
Le Président du Conseil  
Départemental,  
Le Président du GIP MDPH.

